



Agent traitant : Anne-Catherine Ducas (02/634.04.95)

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier PU-2019/086

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de Permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur et Madame Arnaud et Emilie DU BOIS-PLENNEVAUX, Allée des Chênes du Tram, 3 bte 5 à 1380 Lasne.

Le terrain concerné est situé à 1380 LASNE, Chemin du Pêque, 20, et cadastré 4^{ème} Division/Section C/n°472d2 et dont l'objet est « Construction d'une habitation et aménagement des abords ».

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du Guide Communal d'Urbanisme (article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT)) notamment et principalement en ce qui concerne :

- 1. Emplacements de stationnement non dissimulés à la vue depuis l'espace public,
- 2. Gardes corps en verre,
- 3. Chemin d'accès carrossable en déblais de plus de 50 cm par rapport au terrain naturel,
- 4. Nombre d'emplacement de stationnement insuffisant,
- 5. Hauteur de la façade du volume principal à rue supérieur à 5,50 mètres.

Le dossier peut être consulté au service Urbanisme de la Commune de Lasne, Place Communale n°1 à 1380 Lasne, à partir du 09 août 2019 jusqu'au 09 septembre 2019 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement le lundi.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser du 26 août 2019 au 09 septembre 2019 :

- Soit par courrier simple ou recommandé au Collège communal, Place Communale, 1 à 1380 Lasne,
- Soit par courrier électronique **identifié** et daté à l'adresse : urbanisme@lasne.be.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service urbanisme du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement le lundi.



La personne déléguée,

Julie De Keersmaecker
Responsable du service Urbanisme